

LE SITE SHELL-PLC.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : [Danger](#) !

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans les énergies renouvelables en financement participatif. Cette forme de placement ne sera JAMAIS proposée par SHELL !!! Nous sommes parfois surpris des idées saugrenues des escrocs mettant au point ces produits frauduleux. Le summum du ridicule ? Faire croire que l'on peut gagner de l'argent avec la fusion nucléaire qui n'existera peut-être jamais !

Le site shell-plc.com

Il a été créé le 02/05/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/shell-plc.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 59 39 92 51

Le numéro 01 59 39 84 38

Il s'inscrit dans une série intéressante :

immo-vitae.com	01 59 39 62 64
lescollines-europe.com	01 59 39 75 46
shell-plc.com	01 59 39 84 38
ionity-energie.com	01 59 39 90 54

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Pierre LE GAL
- M. Frédéric NICOL
- Mme Julie FONTANET

Il est noter que Monsieur "NICOL" ou Mme "FONTANET" n'aiment pas être dérangés. Ils indique pour tout contact le n° de M. "LE GAL"

C'est très rare.

Les produits

Il est proposé d'investir en crowdfunding dans les énergies renouvelables avec SHELL ! Nous publions la "belle plaquette"

[La-plaquette-de-presentation-du-site-shell-plc.com.pdf](#)

Vous trouverez ci-dessous le mail envoyé aux potentiels clients :

[Le-mail-du-site-shell-plc.pdf](#)

Il est à noter que pour convaincre le badaud, il est mes le lien vers le VRAI SITE

<https://www.shell.com/>

Le nom de domaine utilisé n'est pas shell.com mais shell-plc.com

Les règlements

Le site utilise :

Un compte espagnol ayant l'IBAN ES13 0182 1932 4602 0161 2207

Les informations juridiques

Il a bien sur été usurpé le nom de la société SHELL. Jamais elle ne s'adressera à des particuliers

pour ses investissements !

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

